

Complémentaire santé pour les agents du Cadre Permanent

On ne vous dit pas tout !



Une complémentaire santé...

Mais à quel prix ? Auscultation du dossier :

Une organisation syndicale débute sa croisade électorale par le dogme de la « complémentaire santé » pour tous, envers et contre tout ! Celle-ci se garde bien de communiquer aux salariés tous les éléments et les dégâts collatéraux, prévisibles à la mise en œuvre :

- ✓ Cet « avantage » risque de rendre imposables des personnes qui ne l'étaient pas. (Part employeur imposable depuis 2013)
- ✓ Cet « avantage » va ébranler les particularités de notre régime particulier de la Caisse de Prévoyance. Faire financer par une mutuelle des prestations prises en charges par notre régime, revient à faire payer des cotisations supplémentaires aux agents même si elles sont partiellement prises en charge.
- ✓ Réduction, voire disparition à terme, de l'offre de **médecine de soins** – Pour mémoire le service de soins SNCF offre un accès très rapide à des spécialistes, avec des délais bien plus courts qu'en médecine classique.
- ✓ **Perte d'emplois** en conséquence et fermeture en masse de cabinets médicaux.
- ✓ Modification éventuelle du Statut pour ce qui concerne le **maintien de salaire** en cas d'arrêt de maladie.
- ✓ Conséquences non définies sur l'Action Sociale. Par suite, **perte d'une spécificité du régime spécial**, accélérant le processus de **rapprochement du régime général**, déjà engagé par la direction de la CPRP-SNCF...
- ✓ Conséquences sur les Prestations Spécifiques Non Pénennes...
- ✓ Coup fatal porté à la **mutualité cheminote** (MGC, EN TRAIN, MFCF etc.) à l'avantage de grands groupes, seuls capables de supporter la **gestion financière** d'un tel régime.

Cette OS, qui a soutenu dès 2008 le rapprochement du régime spécial de retraites SNCF avec le régime général, dont le Secrétaire Général confédéral affirmait encore en 2013 "être toujours favorable à un rapprochement des différents régimes", entame résolument la même démarche pour la protection sociale !

Les questions de portabilité ne sont, de plus, pas totalement résolues. Quel sera réellement le coût de la protection sociale à la retraite ? Personne n'a la réponse !

L'UNSA n'ignore pas la Loi. Si une éventuelle évolution la rend déclinable aux Epic et notamment au GPF SNCF, l'UNSA sera source de proposition, sans démagogie ni posture électorale ! L'UNSA examinera, avec la plus grande prudence, les évolutions légales impactant ou non les agents du Cadre Permanent, avec comme certitude que la SNCF ne "paiera pas deux fois" (médecine de soins + mutuelle).



A force de jouer avec le feu, on se brûle !



Médecine de soins SNCF

Effectif, Formation et Qualité



L'expertise syndicale



Groupe Public Ferroviaire SNCF

Comité d'Entreprise Délégué du Personnel Conseil de Surveillance Conseil d'Administration